



Déclaration liminaire des représentant·es élu·es au CTSD : la FSU, le Sgen-Cfdt, le SIAES, Sud-Education et l'UNSA

Si nous accueillons favorablement la disparition, dans ce nouveau projet, de 6 fermetures de classes pour la rentrée prochaine, suite aux annonces du Ministre de l'Éducation Nationale, ce lundi 30 mars, nous réitérons notre demande de préserver les postes de RASED qui jouent un rôle essentiel dans la prévention et la lutte contre la difficulté et le décrochage scolaire, mission qui sera primordiale au sortir de la crise sanitaire que nous vivons. Il nous paraît donc indispensable de préserver ces postes. Les personnels affectés sur certains de ces postes interviennent dans plusieurs communes rurales (moins de 5000 habitants) et de montagne. Avez-vous consulté les maires concernés sur la fermeture de ces postes comme le préconise le Ministre ?

D'autre part, ne pas confirmer les 2 mesures provisoires réalisées à cette rentrée 2019, ne va pas dans le sens du discours ministériel. En effet, les 2 écoles concernées sont de petites écoles en milieu rural et la non-ouverture de classe à la rentrée prochaine correspond, au vu de la situation réelle, à deux fermetures effectives et conduirait à avoir des effectifs moyens supérieur à 25 élèves par classe avec 3 à 4 niveaux différents. Comptez-vous y palier avec l'ouverture des deux postes de brigades supplémentaires ?

Dans le même esprit la suppression de l'ouverture d'un poste de TRS à l'école maternelle de Chorges, commune rurale également, entraîne pour cette école les effectifs moyens les plus élevés du département. Et vous n'êtes pas sans savoir Monsieur l'inspecteur que cette zone du département est déjà en grande difficulté tant au niveau résultat qu'au niveau précarité des familles.

Enfin nous nous interrogeons sur l'augmentation des décharges de coordonnateur PIAL qui passent de +1,75 à +2,25 postes. Ces moyens, pris sur le quota départemental diminuent d'autant plus les moyens alloués aux postes devant élèves et aux postes RASED.

L'ensemble du pays vit une situation inédite et contraignante. Les enseignant·es ont démontré, dès les premières heures de confinement, que leur engagement auprès des élèves et de leur famille était sans faille. Toutes et tous se sont investi·es sans relâche et sans compter pour assurer la « continuité pédagogique » demandée par le Ministre. Cependant, toutes et tous s'inquiètent des inégalités qui se creusent entre les élèves et tentent d'y pallier afin que le moins d'élèves possibles restent sur « le bord du chemin ».

Mais nous le savons, le retour en classe, qu'il soit effectif en mai ou plus tard, sera difficile pour tout le monde. Tous les élèves n'ont pas les mêmes possibilités de travail à la maison, que ce soit pour des raisons matérielles, organisationnelles, culturelles ou sociales. Les inégalités se creusent. L'exhortation du ministre à organiser des "stages de soutien" durant les vacances de printemps n'y changera rien puisqu'ils s'adresseront à des élèves n'ayant peu ou pas accès au travail à distance

C'est pourquoi, cette rentrée 2020 doit permettre de réduire au plus vite ces inégalités.

La carte scolaire peut-être un levier efficace en permettant de réduire les effectifs dans les classes et d'apporter aux élèves les plus fragiles, grâce à la présence des enseignant·es spécialisé·es, toute l'aide dont ils ont besoin.

La FSU, le Sgen-Cfdt, le SIAES, Sud-Education et l'UNSA vous demandent donc :

- le gel de toutes les fermetures de classe.
- le maintien des ouvertures prévues dans le 1er projet de carte scolaire
- le maintien des postes de RASED et l'augmentation du nombre de départs en formation.
- une pérennité et l'extension des postes et des dispositifs UPE2A, en primaire et secondaire
- Une demande de dotation en moyens académiques pour décharger les coordonnateur·trices PIAL
- la création d'une classe UEEA qui ferait suite à la classe UEMA

Au-delà des questions relevant de la carte scolaire nous réitérons plusieurs de nos demandes :

- suspendre les procédures d'affectation en 6ème et les commissions de maintien.
- avoir communication des informations sur les demandes de disponibilités, les demandes de temps partiel et la situation des détachement pour 2020/21 : nombre, types, refus éventuels, proportion H/F.
- être destinataire de la note de service « mouvement intra-départemental » et tenir un GT sur ce sujet
- connaître les "nouvelles" règles concernant les temps partiels et en particulier les mi-temps annualisés.
- connaître le nombre de contrats AESH non-renouvelés.

L'Ecole de demain n'est pas une valeur marchande et la réussite de tou·tes n'a pas de prix !